

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Il faut être conséquent, monsieur l'Orateur, comme l'a fait remarquer quelqu'un à l'autre endroit. Les pouvoirs que nous sollicitons ne s'appliquent que pour cette année et seront suspendus d'office le 31 mars. L'année prochaine, nous devons solliciter à nouveau l'accord des députés quand nous devons réemprunter. Cela concrétise l'engagement que nous avons pris pendant la campagne d'augmenter le droit de regard de la Chambre des Communes sur les opérations financières du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Le paragraphe 3 précise que les nouveaux pouvoirs d'emprunt entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1979. Nous avons pris cette mesure pour être sûrs de disposer d'un pouvoir d'emprunt suffisant à la date d'entrée en vigueur des nouvelles obligations d'épargne du Canada. Nous croyons avoir déjà un pouvoir suffisant, mais ceci est une précaution supplémentaire.

Les députés doivent remarquer que le pouvoir d'emprunt n'est destiné à couvrir que les augmentations de la dette car nous prévoyons qu'à la fin du mois, le montant du pouvoir d'emprunt inutilisé dont dispose le gouvernement devrait couvrir les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada. Or, les députés savent que ces ventes sont très variables et qu'il est facile de se tromper dans les prévisions. C'est pourquoi nous demandons à la Chambre de nous accorder ce pouvoir d'emprunt à compter du 1<sup>er</sup> novembre pour que nous n'ayons plus à nous demander si nous aurons les pouvoirs nécessaires pour la campagne d'obligations d'épargne du Canada.

● (1530)

Les députés aimeraient peut-être connaître quelques chiffres concernant certaines autorisations accordées jusqu'ici par le Parlement. En 1970-1971, le pouvoir d'emprunt autorisé s'élevait à 3 milliards de dollars. Le même montant a été autorisé durant les années financières 1971-1972, 1972-1973 et 1973-1974, soit 3 milliards de dollars chaque année. En 1974-1975, les emprunts autorisés atteignaient 5.5 milliards. Durant les années financières 1975-1976 et 1976-1977, ils s'élevaient à 6 milliards. Toutefois, les honorables représentants d'en face s'échauffaient à la tâche. En 1977-1978, 1978-1979, la Chambre a autorisé des emprunts de 28 milliards, une somme étonnante.

**M. Chrétien:** Pour trois ans.

**M. Crosbie:** Ils étaient répartis sur deux années financières. Quatre lois ont été adoptées pour autoriser ce montant total, dont une partie est maintenant épuisée. Cette année, le montant net que nous avons emprunté jusqu'ici est de 5,595 millions. Nous prévoyons que le service brut de la dette publique, c'est-à-dire les intérêts de cette dette, atteindra cette année 8,350 millions ou 15.9 p. 100 de l'ensemble des dépenses publiques. C'est un montant énorme qui sera consacré au paiement des intérêts.

### *Pouvoir d'emprunt*

Naturellement, mon honorable ami le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) n'a aucun pouvoir là-dessus. Il ne peut pas agir sur le service de la dette publique.

**M. Gray:** Vous le pouvez.

**M. Crosbie:** Non, je ne le veux pas parce que je suis aux prises avec un énorme déficit budgétaire cette année, et il faudra trois ou quatre ans pour le ramener à un niveau satisfaisant. A cause de la dette accumulée au cours des dernières années, y compris la dette dont nous avons hérité cette année, il faudra probablement dépenser l'an prochain 10.5 milliards de dollars en intérêts sur l'écart entre les recettes et les dépenses. C'est une somme ahurissante, et le gouvernement n'a aucun pouvoir sur l'accroissement de cette somme d'ici l'an prochain. Cela dépendra des taux d'intérêt et aussi de notre dette accumulée puisque les frais d'intérêt que nous devons payer l'an prochain sont dus aux dettes passées.

Pour financer l'an prochain des frais d'intérêt de cet ordre, il faudra y consacrer plus de 18 p. 100 des dépenses publiques totales. C'est pourquoi le président du Conseil du Trésor, le premier ministre (M. Clark), moi-même et tous les députés ministériels avons conscience de façon aiguë qu'il est absolument essentiel de réduire notre déficit budgétaire et nos dépenses si nous voulons juguler l'inflation et reprendre le contrôle de notre économie. Nous sommes donc convaincus que le seul déficit qui soit stimulant actuellement est un déficit inférieur à celui des dernières années.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Volte-face!

**M. Crosbie:** Nous avons bien des bills financiers à présenter à la Chambre, et si celle-ci adopte, comme je l'espère, les débris du dernier budget, la tragédie de novembre 1978, si donc la Chambre adopte ces restants, nous pourrons alors passer au budget du nouveau gouvernement et nous mettre à l'œuvre pour nous occuper des affaires du Canada.

Je fais donc appel aux honorables représentants d'en face pour aider la Chambre à adopter ces restants, pour que nous puissions ensuite commencer à réaliser le nouvel et brillant avenir du Canada, présenter notre propre budget et gérer les affaires du pays comme la population du Canada nous a mandatés de le faire le 22 mai.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré il y a quelques instants qu'il aurait préféré n'avoir rien dit l'an dernier. Pour ma part, après l'avoir entendu cet après-midi, j'estime que les Canadiens souhaiteront que le ministre n'ait rien dit, car au lieu d'exprimer des idées sérieuses, de faire une analyse rationnelle des besoins du pays, il ne nous a servi rien d'autre que des boniments creux. Le ministre dit avoir hâte de s'occuper des affaires du Canada; pourtant, lui et son gouvernement ont perdu les cinq mois qui ont suivi les élections alors qu'ils auraient fort bien pu se mettre à l'œuvre.